

[Stages dans le secteur public pour les élèves de troisième des Rep+](#) [1]

Accueil de 15 000 collégiens de classe de troisième scolarisés dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire renforcée (Rep+) en stage dans les administrations relevant de l'État et du secteur public hospitalier

Circulaires.legifrance.gouv.fr, circulaire n° 6027/SG du 17 juillet 2018

Le 22 mai 2018, le Président de la République a fixé l'objectif de 30 000 stages de qualité proposés aux élèves de troisième issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), cet objectif étant porté à parts égales par le secteur public et par le secteur privé. Afin d'atteindre cette cible, les services de l'État (administrations centrales, services déconcentrés, opérateurs) et les services relevant du secteur public hospitalier (établissements publics de santé et médico-sociaux) devront être en mesure de proposer, dès l'année scolaire 2018-2019, 15 000 stages aux élèves des classes de troisième. Ces stages qui favorisent la découverte de milieux professionnels seront ouverts spécifiquement aux élèves scolarisés dans les collèges relevant des réseaux d'éducation prioritaire renforcée (Rep+). Un dispositif de bourses de stages sera mis en place dès la rentrée 2018. La présente circulaire vise à préciser les modalités de mise en œuvre de cet engagement ainsi que les objectifs à atteindre dans chaque département.

[Consulter la circulaire](#) [2]

[Consulter la plateforme \(Mon stage de troisième\)](#) [3]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/stages-dans-le-secteur-public-pour-les-%C3%A9l%C3%A8ves-de-troisi%C3%A8me-des-rep>

[2] http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/07/cir_43805.pdf

[3] <https://www.monstagedetroisieme.fr/>